

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 16 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de la convocation du conseil municipal : 06/03/2023

Présents : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MAYET Quentin, ROBIEUX Renaud et Mesdames DUBOIS Christine, HOREL Marie-José, CHAUVEAU-BOULVRAIS Marie-Thérèse, DERRIEN Karine, TRIPOTIN Stéphanie

Absents excusés : Monsieur ROUSSEAU Cédric représenté par Monsieur GRENEAU Jérémy, Monsieur MONNIER Romain et Madame MARSOLLIER-BIELA Virginie

Absente : Madame BAGOT Corinne

A été élu secrétaire de séance : Madame DERRIEN Karine

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour :

- Décisions du Maire et informations ;
- Approbation du compte administratif 2022 ;
- Approbation du compte de gestion 2022 ;
- Affectation des résultats du compte administratif 2022 ;
- Personnel communal : remplacement temporaire d'un Adjoint d'animation en disponibilité et modification du tableau des emplois communaux ;
- Elagage des haies et broyage des bermes : résultat de la consultation pour les années 2023 – 2024 et 2025 ;
- Création d'un skate-park : actualisation du projet et validation du plan de financement ;
- Affaires diverses ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la réfection du marquage au sol de la piste cyclable du groupe scolaire.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :

- ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée A n° 1285 (pour partie) située 2 Les Pavillons des Sarignés ;

Délibération n° 11/2023

Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Christine DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	150 509,43			509 667,56	150 509,43	509 667,56
Opérations de l'exercice	152 061,22	266 967,85	641 491,01	789 805,04	793 552,23	1 056 772,89
TOTAUX	302 570,65	266 967,85	641 491,01	1 299 472,60	944 061,66	1 566 440,45
Résultats de clôture	35 602,80			657 981,59		622 378,79
Restes à réaliser	15 500,00	23 311,00			15 500,00	23 311,00
TOTAUX CUMULÉS (TOTAUX + Restes à réaliser)	318 070,65	290 278,85	641 491,01	1 299 472,60	959 561,66	1 589 751,45
RESULTATS DÉFINITIFS	27 791,80			657 981,59		630 189,79

- 2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

Délibération n° 12/2023

Approbation du compte de gestion 2022

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

Délibération n° 13/2023

Affectation des résultats du compte administratif 2022

Considérant que le compte administratif 2022, voté préalablement par l'assemblée, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 657 981,59 € ;
- Un déficit d'investissement de : 35 602,80 € ;
soit 27 791,80 € (en tenant compte des restes à réaliser) ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances & Administration générale, décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

- 27 791,80 € est affecté au compte 1068 de la section d'investissement recette ;
- 630 189,79 € en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002 ;

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

Délibération n° 14/2023

Personnel communal : remplacement temporaire d'un Adjoint d'animation en disponibilité et modification du tableau des emplois communaux

D'une part, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 21/2018 du 20 juin 2018 prise pour la réorganisation des services suite au retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018 ; un poste à temps non complet d'Adjoint d'animation à 25h30/35^{ème} (temps annualisé) avait alors été créé.

Elle rappelle que l'Adjoint d'animation titulaire de ce poste à 25h30/35^{ème} est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 31 janvier 2019 (des renouvellements sont demandés par cet agent tous les 6 mois). Il y a donc la nécessité de pourvoir à son remplacement.

Madame le Maire explique, d'autre part, avoir réétudié le temps de travail de ce poste suite à l'installation de l'accueil périscolaire dans les nouveaux locaux, notamment sur le temps du ménage et sur le temps de préparation des activités.

Pour pallier l'urgence de ce remplacement et pour le bon fonctionnement des services, l'agent contractuel a donc signé un contrat de travail de droit public du 27 février au 31 juillet 2023 pour remplacer temporairement un fonctionnaire (article L332-13 du code général de la fonction publique), sur la base d'un temps de travail de 28h30/35^{ème} (temps annualisé) et dans le cadre d'emploi des Adjoints d'animation.

Elle rappelle les missions principales du poste :

- Accueil périscolaire matin et soir avec suivi du logiciel de pointage ;
- Préparation des activités de l'accueil périscolaire ;
- Surveillance de cour durant la pause méridienne ;
- Ménage de l'accueil périscolaire et de la salle de motricité ;

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour régulariser les décisions suivantes :

- Autoriser Madame le Maire à créer un poste à 28h30/35^{ème} (temps annualisé) dans le cadre d'emploi des Adjoints d'animation à compter du 27 février 2023 ;
- Autoriser Madame le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée de droit public sur le poste à 28h30/35^{ème} (temps annualisé), dans le cadre d'emploi des Adjoints d'animation, du 27 février au 31 juillet 2023, pour remplacer temporairement le fonctionnaire en disponibilité depuis le 31 janvier 2019 (article L332-13 du code général de la fonction publique) ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires ;

Le tableau des emplois communaux est donc modifié comme suit à compter, rétroactivement, du 27 février 2023 :

Postes ouverts au cadre d'emplois :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 26h/35 ^{ème}	1 adjoint administratif à 26h/35 ^{ème}

Cadre d'emplois des adjoints techniques	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 20h30/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 20h30/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des adjoints d'animation	
<i>A temps non complet</i>	
	1 adjoint d'animation à 28h30/35 ^{ème}

Postes ouverts au grade :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Filière administrative	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
Filière technique	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique	1 adjoint technique
Filière technique	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 21h30/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 21h30/35 ^{ème}
Filière animation	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}	1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

Délibération n° 15/2023

Elagage des haies et broyage des bermes : résultat de la consultation pour les années 2023 – 2024 et 2025

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à un appel à la concurrence concernant les travaux d'élagage des haies et le broyage des bermes pour les années 2023 – 2024 et 2025.

Une seule entreprise a bien voulu remettre une offre sur 3 entreprises consultées, la commission Aménagement & Développement économique propose donc de retenir celle de la SARL Philippe REMON, de Parné sur Roc (Mayenne), dans les conditions suivantes pour 2023 :

- 51,00 € HT pour l'élagage de printemps (tarif à l'heure) ;
- 51,00 € HT pour le broyage des accotements au printemps (tarif à l'heure) ;
- 89,00 € HT pour le lamier de printemps (tarifs à l'heure) ;
- 180,00 € HT pour l'élagage et le broyage à l'automne (tarif au km) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la commission Aménagement & Développement économique et donc de retenir l'offre de la SARL Philippe REMON pour les années 2023, 2024 et 2025.

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

Délibération n° 16/2023

Création d'un skate-park : actualisation du projet et validation du plan de financement

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les délibérations n° 75/2021 du 02 décembre 2021 et n° 10/2022 du 10 février 2022 prises dans le cadre de la création d'un skate-park.

Elle rappelle que le montant global du projet s'élevait à un montant total de 59 420,00 € HT, soit 71 304,00 € TTC (montants prévisionnels) :

- Création de la plate-forme : EUROVIA Atlantique, de LAVAL (Mayenne), pour un montant de 19 820,00 € HT, soit 23 784,00 € TTC ;
- Installation de 3 modules : KASO 2, de LUSIGNAN (Vienne), pour un montant de 39 600,00 € HT, soit 47 520,00 € TTC ;

Madame le Maire explique avoir demandé une actualisation des devis auprès des entreprises ; le montant global du projet serait désormais à hauteur de 69 757,50 € HT, soit 83 709,00 € TTC :

- Création de la plate-forme : EUROVIA Atlantique, de LAVAL (Mayenne), pour un montant de 22 917,50 € HT, soit 27 501,00 € TTC ;
- Installation de 3 modules : KASO 2, de LUSIGNAN (Vienne), pour un montant de 46 840,00 € HT, soit 56 208,00 € TTC ;

Elle rappelle également que le Conseil Municipal avait décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2022 (30 % d'une dépense plafonnée à 150 000,00 € HT) – opération 3E « constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air ». Le dossier a été accepté pour une subvention à hauteur de 17 691,00 € par arrêté préfectoral du 23 mars 2022. Les travaux devant commencer dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention.

Aujourd'hui, la Commune de Louvigné a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » et l'Agence Nationale du Sport par le Programme des Equipements sportifs de Proximité (PEP), « Plan 5000 terrains de sports », prévoit le financement de divers équipements sportifs de proximité dont les skate-parks. Les territoires éligibles pour l'implantation de ces équipements sont notamment les communes appartenant à une intercommunalité couverte par un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021/2026 qui existe bien à LAVAL Agglomération.

Le taux de subventionnement pouvant aller de 50 à 80 % du montant subventionnable sachant qu'au moins 20 % du coût total du projet devra rester à la charge de la Commune de Louvigné.

Depuis le 08 décembre 2022, une convention devra être signée entre le porteur de projet, la Commune de Louvigné, et le(s) utilisateur(s) de l'équipement quant à l'utilisation et l'animation de l'équipement sportif (à minima une association sportive).

Madame le Maire précise également qu'il ne sera pas possible de récupérer le FCTVA sur ces travaux puisque les dépenses seront réglées sur un compte 212 en investissement dépense non éligible.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le plan de financement suivant :

▪ DETR 2022	:	17 691,00 €
▪ ANS « PEP 2023 »	:	38 115,00 €
▪ Autofinancement	:	<u>13 951,50 €</u>
▪ Total HT	:	69 757,50 €

Tous les crédits seront prévus au budget principal 2023.

- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Programme des Equipements sportifs de Proximité pour 2023, « Plan 5000 terrains de sports », et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Le Conseil Municipal précise que la réalisation de ces travaux, dans la forme présentée ci-dessus, est subordonnée à l'accord des deux subventions. C'est-à-dire que si l'une des subventions devait être refusée ou annulée, le plan de financement serait alors à réétudier.

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

Délibération n° 17/2023

Groupe scolaire : réfection du marquage au sol de la piste cyclable

Madame Marie-José HOREL, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative a décidé de procéder à une consultation pour la réfection du marquage au sol de la piste cyclable du groupe scolaire.

Elle présente donc au Conseil Municipal les devis qu'elle a reçu suite à cette consultation.

La commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, après étude, propose de retenir le devis de l'entreprise Allo marquage, de Château-Gontier sur Mayenne (Mayenne) pour un montant total de 1 005,00 € HT, soit 1 206,00 € TTC (piste cyclable et deux marelles).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Allo marquage, de Château-Gontier sur Mayenne (Mayenne), d'un montant de 1 206,00 € TTC, réalisé à la peinture routière avec une primaire d'accrochage.

A voir avec l'entreprise si l'intervention pourrait avoir lieu pendant les vacances de printemps 2023.

La dépense sera imputée en fonctionnement dépense au compte 61521 « Terrains » sur le budget principal 2023.

Réception en Préfecture le 21 mars 2023

QUESTIONS DIVERSES

Bilan des services communaux pour 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des services communaux pour l'année 2022 et donne la part prise en charge par la Commune dans le budget :

- Accueil périscolaire : excédent de 482,84 € ;
- Restaurant scolaire : 16 907,98 € soit un déficit de 1,38 € par repas ;
- Groupe scolaire : 99 492,38 € soit un coût de 836,07 € par élève (maternelles et élémentaires confondus) ;
- Salle des Loisirs : déficit de 5 169,42 € ;

Point sur le commerce « Le P'tit Bistrot » :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente aux enchères du matériel est prévue le vendredi 31 mars 2023.

LAVAL Agglomération : séminaire DSP TRANSPORT du 06 mars 2023

Madame le Maire rappelle que la nouvelle DSP TRANSPORT a été attribuée à la RATP depuis le 1^{er} janvier 2023 ; jusqu'au 31 décembre 2022 c'était KEOLIS.

- 1^{ère} partie du séminaire : présentation de la nouvelle organisation au 1^{er} septembre 2023 ;
- 2^{ème} partie : travail en atelier sur le TAD (Transport A la Demande).

Atelier proposé par zone de Tulib.

Louvigné fait partie de la zone B qui dessert les Communes de Châlons du Maine, La Chapelle Anthenaïse, Argentré, Louvigné et Soulgé sur Ouette.

Les Changements :

- Le rabattement vers les correspondances TUL pourra se faire sur Bonchamp les Laval (Faux) ou sur Louverné (Gauguin) ;
 - Divers rabattements possibles sur Bonchamp les Laval et Louverné en fonction de l'objet du déplacement (santé, commerces, entreprises, culture et loisirs) ;
- Rabattement sur tous les arrêts TULIB inter zone (les 5 communes de la zone B) ;

Points à traiter : renommer les arrêts TULIB pour éviter les doublons (sur les 34 communes de l'agglomération)

Grande Rue	—————>	Saint Martin
Etang	—————>	Bourdigale
Stade	—————>	Grand Pré
Capucines	—————>	Capucines

Un nouvel arrêt sera envisagé lorsque le lotissement « Le Saint Aubin » sera construit.

Zoom sur l'agenda :

- **RAPPEL** : La cérémonie du 08 mai 2023 aura lieu cette année à Louvigné pour toutes les Communes de la paroisse Saint Melaine en Val de Jouanne. Une messe sera célébrée à cette occasion en l'Eglise de Louvigné à 10h30 ;
- **RAPPEL** : La cérémonie pour l'accueil des nouveaux arrivants est programmée le samedi 24 juin 2023 à 10h30 dans la Salle des Loisirs et toutes les associations seront invitées à cette occasion ;
- **Fête de la Musique** : organisée à Louvigné le samedi 24 juin 2023 en soirée ;
- **Le CMJ lance les Olympiades, Vive le sport à Louvigné !** le samedi 1^{er} juillet 2023 avec l'organisation d'un après-midi sportif, festif, convivial et intergénérationnel autour du sport et des Jeux Olympiques 2024 ;

Commission Finances & Administration générale

Rappel : La prochaine commission Finances & Administration générale est fixée le 30 mars 2023.

Commission Aménagement & Développement économique

Point sur les sujets en cours : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Réfection des allées piétonnes** : Il a été procédé à la réfection des allées piétonnes sur une partie du bourg. Un délimitation des allées a d'abord été nécessaire pour les remettre à la largeur initiale puis une couche de sable d'environ 5 cm a été étalée ; ce qui représente 120 tonnes de sable pour environ 1600 m³.

Pour réaliser ces travaux en régie, il a fallu louer une mini-pelle pendant 2 jours, un dumper pendant 3 jours pour pouvoir approvisionner les allées dont la largeur ne permettait pas d'accéder avec le camion de la Commune, puis un cylindre pendant une journée pour le compactage de l'ensemble.

Toutes ces locations et la fourniture du sable représentent un coût d'environ 3 200 €.

Ces aménagements devraient permettre un entretien plus facile et mécanisé du désherbage des allées.

- **Réflexion sur l'aménagement de l'entrée de l'agglomération, côté Route d'Argentré, avec demande à Mayenne Ingénierie pour l'assistance technique** : La commission Aménagement & Développement économique va étudier la possibilité de créer un plateau de sécurité à l'entrée de l'agglomération côté Route d'Argentré.

Dans un premier temps, il faudrait solliciter Mayenne Ingénierie pour pouvoir avoir une assistance technique et ENEDIS pour la faisabilité du déplacement de la ligne haute tension.

Compte-rendu du conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement du lundi 27 février 2023 :

- **Nouvelle usine des eaux avec attribution des lotis et démarrage du chantier** : L'usine des eaux avait un budget initial de 35 millions d'euros, il est passé à 42 millions avec l'inflation.

Les premiers terrassements commenceront début juin 2023 pour une livraison finale prévue en 2025.

La nouvelle usine aura une capacité technique à produire nécessaire pour couvrir tous les besoins de LAVAL Agglomération. Cependant, le maillage des réseaux aujourd'hui ne permet pas d'alimenter les 34 communes.

Commission Entretien & Cadre de vie

Point sur les sujets en cours : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Travaux Eglise** : l'entreprise GOUGEON a prévu son intervention dans le courant de la semaine 17 du 24 au 28 avril 2023.

- **Résultat du passage de la commission de sécurité le vendredi 03 mars 2023 dans la Salle des Loisirs** : La commission de sécurité a émis un avis favorable pour la poursuite des activités dans la Salle des Loisirs à condition que les prescriptions inscrites dans le procès-verbal soient effectuées dans les plus brefs délais. Les rapports périodiques effectués pour la vérification des installations électriques et des moyens de secours ont indiqués des points à revoir. Nous sommes dans l'attente du retour de devis d'électriciens pour solutionner ces problèmes.

- **Projets photovoltaïques** : Deux projets ont été présentés : celui de la SEM (Société Energie Mayenne) avec l'installation d'ombrières et celui de TEM (Territoire d'Energie Mayenne) avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Pour le moment le projet d'installation d'ombrières serait le plus approprié pour Louvigné. Nous attendons la finalisation du projet du skate-park pour avoir la superficie exacte à couvrir en ombrières. Une commission exceptionnelle sera programmée lorsque le projet sera plus précis.

Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative

Bilan annuel 2022 des chantiers « Argent de Poche » : Madame Marie-José HOREL, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le bilan annuel 2022 des chantiers « Argent de Poche ».

Le coût total des rétributions en 2022 était de 63 150 € pour les 34 communes.

762 jeunes sur l'agglomération ont participé aux chantiers « Argent de Poche » ; 408 filles et 354 garçons. Une fréquentation en baisse sur l'ensemble des communes (- 6 %).

Pour Louvigné : 11 jeunes ont participé aux différents chantiers en 2022 contre 12 en 2021.

Le budget prévisionnel de 2023 est de 67 000 €.

En ce qui concerne les perspectives pour 2023, c'est la mise en place de la plateforme pour les inscriptions sur le territoire. Tout au long de l'année, les communes seront invitées à intégrer le nouveau mode de fonctionnement. En 2024 toutes les démarches se feront via la plateforme « argent de poche de l'agglomération ».

La Commune de Louvigné va expérimenter cette nouvelle plateforme pour le chantier des vacances des printemps 2023.

Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du lundi 27 février 2023 : Madame Marie-José HOREL, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du lundi 27 février 2023 :

- **Demande de la MAM** : Courrier reçu en Mairie le 03 février 2023 pour obtenir une mise à disposition de la Salle des Loisirs le jeudi matin.

Compte-tenu que la Salle des Loisirs est déjà occupée par l'association « Les Mardinettes » le mardi matin et compte-tenu de la conjoncture inflationniste du coût de l'énergie, sur proposition de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une réponse favorable à cette demande.

- **Demande de la Troupe du P'tit Patelin** : Cette association souhaiterait pouvoir obtenir un local de stockage indépendant (idéalement l'ancien logement du 4 Place St Martin) pour pouvoir stocker tout leur matériel et décors. En cas de réponse favorable, la Troupe du P'tit Patelin s'engage à réhabiliter le local à ses frais.

Sur proposition de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, le Conseil Municipal donne une réponse favorable à cette demande.

- **Appel à projets** : LE CMJ LANCE LES OLYMPIADES ... VIVE LE SPORT A LOUVIGNE !

Dans le cadre de leur projet de tournoi intergénérationnel, le CMJ s'est réuni le 23 février 2023 et a travaillé sur cette action qu'il souhaite mettre en place le samedi 1^{er} juillet 2023 après-midi.

Avec le label « Terre de Jeux 2024 », un appel à projets était ouvert jusqu'au 15 mars 2023. Le Conseil Départemental de la Mayenne souhaitant soutenir les collectivités qui mettent en œuvre des actions visant à promouvoir le sport, à découvrir les disciplines olympiques et paralympiques, à éveiller les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen, ...

Un dossier a donc été déposé pour permettre, s'il est retenu, de recevoir une aide financière pour couvrir les différents frais (affiches, lots de récompenses, animation, goûter, ...).

Compte-rendu de la réunion du comité de jumelage du 06 mars 2023 : Madame le Maire fait un point sur l'organisation de l'échange programmé du 18 au 21 mai 2023.

Point sur les familles à héberger :

79 participants allemands dont 15 ados, 33 familles trouvées.

Il reste à loger 2 trios (1 adulte + 2 jeunes) et 3 familles de 2 personnes (1 adulte et 1 ado). Un appel à d'éventuelles nouvelles familles, notamment avec des enfants ados, va être lancé.

Une réunion d'information aux familles est prévue le mardi 04 avril 2023 à 20h30 à la Salle des Loisirs de Louvigné pour présenter le programme du jumelage :

Jeudi 18 mai 2023 :

Arrivée des Allemands à Soulgé sur Ouette vers 11h – 11h30
Pot d'accueil et discours de bienvenue
15h – fête du mât de mai à Louvigné, Place St Martin
Dégustation de spécialités : saucisses blanches, bretzel et far aux pruneaux

Vendredi 19 mai 2023 :

Matin : visite de la Cité du Lait ou autre site
Pique-nique – Jardin de la Perrine
Après-midi : rallye découverte – centre historique de Laval (point de départ Place de la Trémoille)

Samedi 20 mai 2023 :

Journée libre avec proposition d'activités
Visite de l'écurie chez Benoît ROBIN à Louvigné (accord de l'entraîneur, rendez-vous prévu début avril avec Lydie DEUIL)
Proposition randonnée pédestre
Programme jeunes à définir : laser game à Laval ou rencontre sportive ou autres
Soirée dîner à Argentré avec DJ
Projection rétrospective des échanges depuis 30 ans

Dimanche 21 mai 2023 :

8h – pot de départ à la Salle des Loisirs de Louvigné
9h – départ du car allemand

Bilan du carnaval organisé à Argentré le samedi 11 mars 2023 : Madame Marie-José HOREL, Adjointe au Maire, donne le bilan du carnaval organisé à Argentré le samedi 11 mars 2023.

Bonne participation des Louvignéens avec une dizaine de familles.

Le défilé s'est déroulé dans une ambiance festive malgré la pluie.

Les couleurs de l'arc en ciel étaient dans le carnaval avec plusieurs chants sympathiques.

La bataille de confettis a été appréciée des enfants mais aussi des parents.

Un goûter convivial a clôturé cet après-midi.

Le prochain carnaval se déroulera sur Soulgé sur Ouette en mars 2024.

Point sur les sujets en cours :

L'AGGLOMÉRATION DE LAVAL : présentation de la CTG concernant le relais petite enfance par Madame Karine DERRIEN, Conseillère Municipale.

Le prochain conseil d'école est programmé le mardi 04 avril 2023 à 18h.

Liste des délibérations :

- N° 11/2023 – Approbation du compte administratif 2022 ;
- N° 12/2023 – Approbation du compte de gestion 2022 ;
- N° 13/2023 – Affectation des résultats du compte administratif 2022 ;
- N° 14/2023 – Personnel communal : remplacement temporaire d'un Adjoint d'animation en disponibilité et modification du tableau des emplois communaux ;
- N° 15/2023 – Elagage des haies et broyage des bermes : résultat de la consultation pour les années 2023 – 2024 et 2025 ;
- N° 16/2023 – Création d'un skate-park : actualisation du projet et validation du plan de financement ;
- N° 17/2023 – Groupe scolaire : réfection du marquage au sol de la piste cyclable ;

Les prochains Conseils Municipaux sont programmés les 06 avril et 11 mai 2023.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Karine DERRIEN Secrétaire de séance
--------------------------------	--